

# Déchéance: Hollande retient son verdict

Le chef de l'Etat, qui a reçu les présidents du Sénat et de l'Assemblée, se donne encore quelques jours pour trancher

**Q**ue faire? Pour l'heure, s'accorder encore un peu de temps... Après que la majorité de droite au Sénat a adopté, mardi 22 mars, une version de l'article 2 de la révision constitutionnelle, portant sur la déchéance de nationalité, si différente de celle votée par les députés qu'elle en compromet ladite révision, «le président n'a pas envie de se précipiter», indique un de ses collaborateurs.

François Hollande, qui s'est entretenu avec le président du Sénat Gérard Larcher, mercredi 23 mars, puis avec le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone le lendemain, devait ensuite décider de la suite des opérations législatives sur ce dossier sensible. Mais toutes les options semblaient encore sur la table présidentielle.

Seule certitude: «On ne canera pas, on n'ira pas sur la position du Sénat», martèle un ministre. Laquelle revenait donc sur celle de l'Assemblée nationale en limitant la déchéance de nationalité pour faits de terrorisme aux seuls binationaux, afin de ne pas créer d'apatrides. Alors que les députés, eux, l'avaient élargie à tous les Français pour ne pas susciter de discrimina-

tion entre citoyens. Un grand écart entre députés et sénateurs qui complique, à ce stade, la perspective d'un vote conforme entre les deux assemblées, de la tenue d'un Congrès à Versailles et d'un vote aux trois cinquièmes de la révision constitutionnelle voulue par François Hollande. «Le pire est derrière nous», estime cependant ce ministre pour qui «ce n'est pas complètement joué, même si nous ne reviendrons pas sur les maladresses qu'ont été la stigmatisation et la mise en cause indirecte des binationaux».

## Partie d'échecs

Plus que les attentats meurtriers de Bruxelles, l'arrestation de Salah Abdeslam est venue conférer un tour particulier à ce débat politique. «Le contexte n'a pas changé, mais les terroristes sont venus rappeler qu'on n'en avait pas fini avec eux. Et Abdeslam est pile dans la cible de ceux qui seraient concernés», rappelle-t-on à l'Élysée. L'interpellation du logisticien présumé des attentats de Paris, qui est français mais pas binational, a opportunément plaqué un cas concret sur un débat qui jusqu'ici restait essentiellement théorique et symbolique.

«Est-ce qu'un Français qui tue d'autres Français, qui s'en prend à

ses compatriotes, peut rester Français? Ma réponse est non et je suis convaincu que c'est la réponse des autres Français», a pour sa part insisté Manuel Valls mercredi sur Europe 1, semblant accrédiiter à l'idée qu'il envisageait l'hypothèse de l'apatridie. Ce qui ne correspond pas à la position initiale du gouvernement et du président, lequel envisageait, dans son discours au Congrès du 16 novembre, de «pouvoir déchoir de sa nationalité française un individu (...) même s'il est né Français (...) dès lors qu'il bénéficie d'une autre nationalité».

Mais l'argument selon lequel M. Hollande ne pouvait revenir sur cette position sans décevoir semble avoir fait long feu. «Nous som-

mes partis sur une idée fausse: que le président ne pouvait avoir l'air de se dédire, regrette un ministre. C'était un argument tactique dans lequel on s'est laissé emporter.» Le débat tourne donc à la partie d'échecs. M. Larcher explique que le texte du Sénat «est le plus proche de l'annonce qui avait provoqué ce sursaut d'unité au Congrès», et donc de la position initiale de M. Hollande. Alors que le patron des sénateurs PS, Didier Guillaume, presse M. Larcher «d'avancer» vers la version de l'Assemblée nationale, estimant notamment qu'en cas de condamnation en France d'Abdeslam, celui-ci ne pourrait, selon le texte sénatorial, être déchu de sa nationalité française.

Que faire, donc? «Un Congrès sans l'article 2», avance un proche de Manuel Valls. Donc un vote sur l'article 1<sup>er</sup> uniquement. Mais «la droite avait écarté clairement ce scénario» rappelle-t-on à l'Élysée. Dans ce brouillard persistant, l'exécutif prépare déjà la bataille d'interprétation des résultats, et notamment un possible renoncement. D'abord en pointant la responsabilité de la droite sénatoriale. «Toutes les conditions étaient réunies pour que le Sénat vote le texte. Ils ont fait le choix du veto», déplore un conseiller du président.

Mais aussi, plus largement, l'incapacité de la représentation nationale, dans son ensemble, à s'accorder. «Le président estime que ce

qui compte, c'est de construire une majorité, poursuit ce collaborateur. Ce qui va se mesurer, c'est la capacité du système politique partisan à s'entendre au-delà de ses propres frontières. Le président ne peut pas décider. Il peut prendre l'initiative, prendre ses responsabilités pour faire bouger les lignes et créer des points de consensus qui le sortent du lit naturel de sa majorité, mais il ne peut pas décider à la place des partis. Soit ils s'entendent, soit ils ne s'entendent pas.» M. Hollande devrait trancher «dans un délai rapproché», selon sa propre expression, c'est-à-dire en début de semaine prochaine. ■

DAVID REVAULT D'ALLONNES



François Hollande devant le Congrès réuni à Versailles après les attentats, le 16 novembre 2015. FRANÇOIS LARTE/WOSTOK PRESS/MAXPPP